Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-35_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 35/2026

Objet : Nomination du référent Sécurité routière.

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

Maire propose :

Le chef de l'unité Sécurité Routière auprès du Préfet du Morbihan a sollicité la mairie pour que soit désigné un Elu Référent « Sécurité Routière », dit ERSR. Il précise :

« Celui-ci est le relai entre la coordination Sécurité Routière de la préfecture et la commune. Grâce à la bonne coopération entre les communes et la coordination Sécurité Routière, de nombreuses actions sont mises en place : voir et être vu, opération SAM, prêt de piste vélos etc...

D'autre part, un bilan sécurité routière est transmis tous les mois aux ERSR et la coordination sécurité routière est le lien entre le CEREMA (en charge de diffuser des formations pour les communes) et les communes. [...] Une formation sera dispensée aux élus référents par la coordination SR ».

VU le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil de désigné un élu référent ainsi que son suppléant au titre de référent « Sécurité routière ».

Il est proposé que ces postes soient proposés à M. Fabien SIMON, titulaire, et M. Thierry BARBEREAU, suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés - 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, de désigner M. Fabien SIMON, référent « Sécurité routière » titulaire, et M. Thierry BARBEREAU, suppléant.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-35_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)